QUELLES SONT LES ETAPES DE LA PROCEDURE ?

Prescription du PLUi par le Conseil communautaire

Phase diagnostic,
état initial de l'environnement

Phase Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Phase traduction réglementaire (OAP, règlement écrit et graphique)

Arrêt du PLUi par le Conseil communautaire, bilan de la concertation

---

Phase de consultation

Phase Enquête Publique

Approbation du PLUi par le Conseil communautaire